



Assemblée générale

Distr. générale
19 octobre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 69 d) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coopération internationale
et coordination des efforts déployés pour étudier
et atténuer le plus possible les conséquences
de la catastrophe de Tchernobyl**

Conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Soumis en application de la résolution [74/114](#) de l'Assemblée générale sur les conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl, le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans l'application de tous les aspects de ladite résolution.

Le rapport donne un aperçu des activités de relèvement et de développement entreprises par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux pour faire face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Le système des Nations Unies reste déterminé à promouvoir le principe consistant à ne laisser personne de côté et à faire en sorte que l'action engagée par les États pour aider les régions touchées par la catastrophe vise à exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable. Le rapport couvre la période de trois ans suivant la parution du précédent rapport-, paru le 27 septembre 2019 sous la cote [A/74/461](#).

* Le présent rapport a été soumis après la date limite afin que puissent y figurer les informations les plus récentes.



I. Situation générale

1. Le système des Nations Unies, ainsi que les Gouvernements de la Biélorussie, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, ont entrepris des actions de relèvement et de développement en vue d'aider les régions touchées par l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl du 26 avril 1986. Une importante action humanitaire a été menée immédiatement après l'accident. Dans les années qui ont suivi, des activités supplémentaires de relèvement et de réhabilitation ont été engagées pour sécuriser la zone, limiter l'exposition de la population, fournir un appui médical aux personnes touchées et étudier les conséquences sanitaires de l'accident.

2. Depuis plus d'une décennie, le système des Nations Unies, œuvrant en étroite coopération avec les autorités locales, aide à passer des secours d'urgence et de l'aide humanitaire au renforcement des capacités et au développement durable, en adoptant comme cadre les objectifs de développement durable. Cette action a été rendue possible grâce à l'appui des partenaires de développement et à la participation active de la société civile.

3. On trouvera, dans le présent rapport, un aperçu des principaux domaines dans lesquels les organismes des Nations Unies et leurs partenaires apportent un appui aux régions et aux populations touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Le rapport couvre la période de trois ans suivant la parution du précédent rapport, paru le 27 septembre 2019 sous la cote [A/74/461](#).

II. Coordination de l'action de l'Organisation des Nations Unies

4. Depuis 2004, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) remplit les fonctions de Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl. Au niveau des pays, les Coordonnateurs résidents des Nations Unies pour le Bélarus et l'Ukraine coordonnent les travaux des équipes de pays des Nations Unies afin de garantir la mise en œuvre d'une démarche intégrée vis-à-vis du développement des régions touchées et plaident en faveur du maintien de l'appui international aux communautés locales touchées par la catastrophe de Tchernobyl, conformément aux ambitions énoncées dans les objectifs de développement durable.

5. L'Équipe spéciale interinstitutions pour faire face aux conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl, qui réunit les organismes internationaux compétents sous la direction du PNUD et les trois pays touchés, est le mécanisme chargé de coordonner la coopération internationale. L'Équipe spéciale est présidée par l'Administrateur du PNUD. Elle s'est réunie au siège du PNUD, à New York, le 24 avril 2020 et le 23 avril 2021. Les participants, dont des représentants des Nations Unies, de gouvernements et d'autres parties prenantes, ont examiné les progrès réalisés dans les activités de relèvement entreprises après l'accident de Tchernobyl. L'Équipe spéciale ne s'est pas réunie en 2022.

6. En 2021, à l'échelon national, l'Organisation des Nations Unies a apporté à l'Ukraine un large appui couvrant le développement socio-économique, la gestion des risques, la prestation de soins de santé, des initiatives de réduction de l'irradiation, ainsi que la gestion des connaissances et des avis sur les politiques à mettre en œuvre. Les travaux ont coïncidé avec la riposte de l'Organisation à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tirant ainsi parti des interventions menées dans des domaines tels que l'identification des populations touchées, les mesures de décontamination, la prise en charge des capacités temporaires des hôpitaux, la lutte

contre la stigmatisation et le renforcement des capacités locales à faire face aux dangers chimiques et radiologiques. L'on a adopté une approche intégrée, qui abordait les aspects sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux durables de la catastrophe, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires touchés et au-delà. Les interventions ont favorisé la coopération et la concertation au sein des communautés touchées, en réunissant les autorités locales et les parties prenantes.

7. Les initiatives coordonnées par l'Organisation des Nations Unies en Ukraine comprenaient notamment les suivantes : des projets du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) consacrés aux besoins sanitaires des enfants touchés, à la sensibilisation en faveur de modes de vie sains et aux services de santé procréative, maternelle et infantile ; les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concernant le déclassement et la gestion des déchets radioactifs, soutenues par l'Organisation des Nations Unies en Ukraine par le truchement de visites d'équipes d'inspection à l'ouest et dans les zones non contrôlées par le Gouvernement à l'est ; la collaboration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avec l'Académie nationale des sciences médicales d'Ukraine aux fins de la prestation de soins de santé aux populations touchées ; les activités du Réseau OMS pour la préparation et l'assistance médicales en cas de situation d'urgence radiologique.

8. Au Bélarus, le Coordonnateur résident des Nations Unies a coordonné les initiatives de l'Organisation visant à ce que les effets persistants de l'accident et les objectifs de relèvement à long terme soient pris en compte dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au titre de la période 2021-2025. Dans le contexte de la pandémie, les nouvelles initiatives de l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier le plan d'intervention socio-économique face à la COVID-19, ont complété les innovations et les projets engagés à l'échelon local dans les zones touchées par l'accident de Tchernobyl.

III. Opérations d'assistance actuellement menées par l'Organisation des Nations Unies

9. Au cours de la période considérée, les activités menées par les organismes des Nations Unies et les parties prenantes internationales se sont articulées autour des priorités énoncées dans les sections ci-après.

A. Un développement porté par les investissements

10. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies a œuvré en collaboration étroite avec les autorités locales pour combler les lacunes constatées en matière de développement dans les régions touchées.

11. Le PNUD a soutenu les actions menées au Bélarus pour élargir les possibilités de développement grâce à la participation de différentes parties prenantes aux processus locaux de prise de décision et à l'amélioration du partage des connaissances, en appuyant les initiatives visant à façonner l'environnement des investissements et en assurant la promotion des possibilités innovantes de financement. Sur les 1,5 million de personnes touchées, les deux tiers continuent de vivre sur le territoire des 21 districts les plus contaminés, tandis que les 0,5 million restants sont répartis dans d'autres régions du pays. Actuellement, plus de la moitié de la population touchée se rend dans les territoires touchés ou en sort pour travailler, s'instruire et se former, ainsi que pour suivre des traitements de réadaptation dans différentes institutions médicales. Les interventions menées par le PNUD dans le

domaine du développement ont épaulé des personnes touchées dans tout le pays, y compris celles qui ont été déplacées du fait de l'accident.

12. Au Bélarus, le PNUD a pris l'initiative d'une nouvelle approche des partenariats et du développement porté par les investissements dans les régions touchées, en mettant en place une plateforme d'investissement innovante pour Tchernobyl. La plateforme soutient des projets qui permettent d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable dans les régions les moins développées. Elle a pour objectif de contribuer à l'instauration de partenariats public-privé et d'offrir les avantages du développement durable à toutes les communautés, en ne laissant personne de côté, grâce à un renforcement des initiatives et des idées de développement local. Par le truchement de la plateforme d'investissement, le PNUD œuvre à l'élaboration et à la mise en œuvre, au Bélarus, d'initiatives innovantes telles que les technologies vertes et les technologies numériques. Le Programme renforce les capacités de mise en œuvre d'un développement local durable et innovant et améliore la qualité de vie des personnes qui vivent tant dans les zones urbaines qu'en milieu rural.

13. Des études ont été réalisées en 2021 sur le potentiel humain et territorial des 21 districts les plus touchés, avec le soutien de l'Académie nationale des sciences du Bélarus. Elles ont servi de base à l'élaboration des principes clés de la plateforme d'investissement pour Tchernobyl. Ces principes sont le partenariat, le regroupement, l'inclusion dans les processus de développement régional et l'intégration et la coordination des activités avec les organismes des Nations Unies et les partenaires nationaux.

14. En Ukraine, le PNUD a continué à soutenir les initiatives visant à atténuer les conséquences sociales, économiques et environnementales à long terme de la catastrophe et à plaider en faveur du retour à une vie économiquement active et saine pour les personnes vivant dans les régions touchées par l'accident de Tchernobyl. Le centre d'information de Tchernobyl a continué à fournir des informations fiables sur l'environnement et les niveaux de contamination radioactive dans la zone d'exclusion et au-delà. Il a été ouvert dans le district d'Ivano-Frankivsk, en 2018, par le PNUD, avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il s'agissait du premier bâtiment autonome de la zone d'exclusion et du district à être reconstruit selon les principes modernes d'efficacité énergétique faisant appel aux technologies vertes. Depuis le début de son exploitation, les caractéristiques et la conception du bâtiment ont permis d'éviter l'émission de plus de 80 tonnes de dioxyde de carbone.

B. Développement local

15. L'Organisation des Nations Unies a collaboré avec les autorités et les partenaires en vue de lancer au niveau local, dans les régions touchées et au-delà, des initiatives de développement destinées à répondre aux besoins des populations touchées.

16. Au Bélarus, le PNUD a soutenu le développement économique local de 2019 à 2022, dans la région de Homiel (districts de Brahine et Khoïniki) et la région de Mahiliow (district de Bykhaw). Le projet a permis de soutenir le développement de l'entrepreneuriat privé en instaurant des partenariats avec 103 organisations locales, dont 48 entreprises privées, 16 organisations non gouvernementales (ONG) et 19 institutions gérées par l'État. L'accès au financement a été assuré pour 26 initiatives axées sur le soutien au développement des petites et moyennes entreprises ; 4 020 personnes en ont bénéficié, dont 51 % de femmes et 52 % de jeunes ; 82 emplois ont été créés et 14 nouveaux systèmes et solutions numériques ont été développés.

17. Un projet de participation citoyenne à la surveillance et à la gestion de l'environnement a été mis en œuvre dans les districts de Retchytsa, Bykhaw, Slawharad, Tcherykaw et Krasnapolle, au Bélarus. Exécuté par le PNUD, le projet avait pour objectif de promouvoir la participation citoyenne à la gestion de l'environnement. Le projet a permis de créer 11 « centres de ressources pour des écoles vertes » et sept clubs régionaux de surveillance de l'environnement dans les six régions du Bélarus, y compris dans les villes de Homiel et Mahiliow, touchées par l'accident de Tchernobyl. Il a favorisé l'élaboration de projets intéressants l'écotourisme dans une réserve naturelle du district de Slawharad, le jardinage pour la population locale dans les écoles des districts de Bykhaw, Slawharad, Tcherykaw et Krasnapolle, et l'élimination écologiquement rationnelle des déchets dangereux dans le district de Retchytsa.

18. Au Bélarus, le PNUD a promu l'emploi dans des zones urbaines petites et moyennes de la région de Mahiliow (districts de Tchavoussy, Krytchaw et Mstsislaw). Par l'entremise de pépinières d'entreprises, 18 entrepreneurs individuels et 12 associations d'entreprises ont bénéficié d'une aide à l'inscription au registre du commerce ; une assistance a été apportée à 29 artisans et agriculteurs indépendants et cinq emplois ont été créés ; un appui a également été apporté à 141 projets de petites et moyennes entreprises ; cinq séminaires sur la gestion d'entreprise, d'une durée de deux jours chacune, ont été organisées à l'intention des femmes à Minsk, Vitsiebsk, Horki, Mahiliow et Polatsk, réunissant 340 participantes de toutes les régions du Bélarus ; trois sessions de jumelage d'entreprises ont été organisées dans le cadre de pépinières d'entreprises à Mstsislaw, Hlybokaye et Minsk ; 31 accords de coopération ont été conclus, dont 11 contrats entre des entreprises biélorusses et russes.

19. En Ukraine, le PNUD s'est employé, dans les zones touchées par l'accident de Tchernobyl, à soutenir des réformes dans les domaines de la société civile, des droits humains, de la décentralisation et de la lutte contre la corruption. À cette fin, quatre pôles ont été créés pour les organisations de la société civile dans les régions de Rivne, Jytomyr, Tchernihiv et Kyïv. Les activités de communication des pôles des organisations de la société civile ont notamment porté sur une analyse des politiques infranationales prenant en compte la question des droits humains, la participation des groupes vulnérables à la prise de décision et l'accès à une aide judiciaire gratuite pour les personnes appartenant à des groupes vulnérables. Alors que la réforme de la décentralisation se mettait en place en Ukraine, le PNUD a continué à soutenir les organisations de la société civile en plaidant pour une plus grande transparence et une plus grande responsabilité de la part des autorités locales dans leurs relations avec les citoyens. Grâce à une campagne de sensibilisation de ce type, menée par un pôle d'organisations de la société civile de Jytomyr, la ville de Jytomyr a mis en place une collectivité territoriale fusionnée dans le cadre de sa réforme administrative.

C. Santé

20. Le système des Nations Unies a continué de s'employer à étudier les conséquences sanitaires de l'accident de Tchernobyl et à soutenir les autorités et les partenaires dans les actions entreprises pour répondre aux besoins sanitaires des régions et des populations touchées.

21. Depuis 1955, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants étudie les sources et les niveaux des rayonnements ionisants, ainsi que leurs effets sur la santé humaine et l'environnement. Ces études fournissent aux organismes des Nations Unies et aux États une base scientifique indépendante pour l'élaboration de normes de sécurité et de programmes de protection contre les rayonnements ionisants.

22. Le Comité participe également à l'évaluation de l'irradiation et des effets sur la santé des travailleurs et du public après l'accident de Tchernobyl. En 2022, il a publié un rapport dans lequel il a confirmé que, sur les 600 secouristes et les 530 000 agents du relèvement qui se sont trouvés exposés au cours de la première année après l'accident, 134 ont reçu de fortes doses de radiation qui ont donné lieu à un syndrome d'irradiation aiguë et 28, parmi eux, sont décédés¹.

23. Le Comité continue de recueillir de nouvelles données scientifiques sur l'accident, dans le cadre de son évaluation permanente de l'exposition du public aux rayonnements ionisants. L'évaluation devrait s'achever en 2024, et le comité s'attachera à en diffuser les résultats.

24. Au Bélarus, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué à diriger les travaux entrepris dans les régions touchées par l'accident de Tchernobyl pour améliorer les services de santé sexuelle et procréative et les services sociaux, ainsi que pour renforcer les compétences des professionnels de la santé afin qu'ils puissent fournir des soins adaptés qui prennent en compte le genre, l'âge et les handicaps. Au cours de la période considérée, le FNUAP a mis en œuvre un projet pilote dans les zones touchées par l'accident de Tchernobyl, en vue de mettre à l'épreuve de nouvelles approches en matière de conseil en ligne pour les femmes enceintes et de perfectionnement professionnel pour les prestataires de services.

25. En 2020 et 2021, durant la pandémie, le FNUAP a soutenu l'action des volontaires de la Croix-Rouge dans toutes les régions du Bélarus, afin de garantir que les services essentiels et un soutien psychosocial soient assurés aux personnes âgées et aux personnes handicapées dans les zones rurales éloignées, y compris dans les zones touchées par l'accident de Tchernobyl.

26. Au Bélarus, le PNUD a livré du matériel médical à 13 districts, dans les trois régions touchées par l'accident de Tchernobyl. Le matériel a été acquis dans le cadre de l'intervention d'urgence du PNUD face à la COVID-19, grâce à un prêt accordé au Bélarus par la Banque mondiale.

27. Durant la période considérée, l'OMS a continué de contribuer aux initiatives de relèvement après l'accident de Tchernobyl. Le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS a continué à mener des études épidémiologiques à long terme sur les populations exposées et les travailleurs chargés de la décontamination. La Branche Épidémiologie de l'environnement et du mode de vie (anciennement Section de l'environnement et des radiations) du Centre a dirigé les recherches sur les risques de cancer après Tchernobyl.

28. En Ukraine, l'OMS a maintenu son partenariat avec le Centre national de radiothérapie de Kyïv, un centre collaborateur de l'OMS. Le Centre de recherche dirige le suivi à long terme de la population touchée par Tchernobyl et mène des études destinées à évaluer les risques sanitaires liés aux radiations. L'OMS s'appuie sur les résultats de ces études pour élaborer des directives techniques relatives aux prévisions et aux interventions intéressant les situations d'urgence radiologique et nucléaire. Les travaux du Centre ont été récompensés par le prix commémoratif D^r LEE Jong-wook pour la santé publique, décerné en 2021 lors de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé². Le Centre a récemment été désigné à nouveau centre collaborateur de l'OMS pour les quatre prochaines années de collaboration (2021-2025).

¹ Voir http://www.unece.org/unscear/en/publications/2020_2021_2.html.

² Voir <http://www.who.int/news-room/feature-stories/detail/decades-of-service-of-ukrainian-researchers-in-radiation-medicine>.

29. Le Centre est membre du Réseau de l'OMS pour la préparation et l'assistance médicales en cas de situation d'urgence radiologique. Ce réseau mondial d'experts fait office de bras technique de l'OMS pour la préparation aux situations d'urgence radiologique et les interventions en cas d'urgence nucléaire³. Les experts du réseau dans la Fédération de Russie et en Ukraine ont soutenu le travail de l'OMS dans les domaines de la santé publique et des interventions médicales, de la biodosimétrie et du soutien psychosocial dans les situations d'urgence radiologique. Par ailleurs, le réseau mène des travaux de recherche et de renforcement des capacités en matière de préparation aux situations d'urgence radiologique et réalise des études, des travaux pratiques et des formations sur les contre-mesures médicales.

30. Au Bélarus, l'UNICEF fournit une assistance aux enfants dans tout le pays, y compris dans les zones les plus gravement touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Dans la région de Homiel, l'UNICEF s'est attaché à accélérer la désinstitutionnalisation des enfants et continue de soutenir les interventions en faveur de la petite enfance et les dispensaires adaptés aux jeunes.

31. En Ukraine, l'UNICEF a continué de répondre aux besoins de santé des enfants touchés, en encourageant l'adoption de styles de vie sains et la mise en place de services de santé procréative, maternelle et infantile. Le Fonds a notamment plaidé en faveur de politiques, de programmes et de services sociaux qui répondent aux besoins particuliers des communautés et des jeunes enfants, et sensibilisé à l'importance que revêtent des modes de vie sains, ainsi que les besoins et le bien-être des jeunes enfants.

D. Atténuation des effets des rayonnements

32. Au cours de la période considérée, les entités des Nations Unies et les partenaires ont poursuivi la recherche et les travaux connexes pour répondre aux priorités en matière d'atténuation des rayonnements.

33. Par l'intermédiaire du Centre mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a continué de s'employer à assurer aux régions touchées par l'accident de Tchernobyl une aide au relèvement et au développement durable. L'organisation gère une base de connaissances et facilite l'échange d'informations sur la remédiation de la contamination radioactive dans le domaine de l'agriculture.

34. En 2020, le Centre mixte FAO/AIEA a publié les actes d'un atelier sur les stratégies et les pratiques de remédiation de la contamination radioactive dans le domaine de l'agriculture. Par la suite, en 2021, un atelier virtuel de suivi s'est tenu au Japon, sous l'intitulé « Remediation of radioactive contamination in agriculture: next steps and way forward ». En 2021, un numéro spécial en accès libre du *Journal of Environmental Radioactivity* a été publié sous le titre « Sampling, analysis and modelling technologies for large-scale nuclear emergencies affecting food and agriculture ». En 2022, la FAO a publié une étude intitulée « Sampling, analysis and modelling technologies for large-scale nuclear emergencies affecting food and agriculture ».

35. Le Centre mixte FAO/AIEA a également entrepris d'autres études sur la surveillance et la prévision de l'absorption et de la dynamique des radionucléides aux fins d'une optimisation de la remédiation de la contamination radioactive. Cette étude s'appuie sur les connaissances acquises à la suite de l'accident de Tchernobyl et d'autres accidents nucléaires de grande ampleur. Les travaux sont menés par le

³ Voir <http://www.who.int/groups/rempan>.

truchement d'un réseau de recherche international auquel participent le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Le réseau s'attache à mener ses travaux en s'appuyant sur des techniques analytiques innovantes (basées sur l'utilisation d'isotopes stables), en combinaison avec une modélisation intégrée dépendante du temps et de l'espace et l'apprentissage automatique, afin de pouvoir prévoir l'absorption par les cultures du radio césium et du radio strontium et l'activité de ces derniers à la suite d'accidents nucléaires à grande échelle touchant l'alimentation et l'agriculture. Des études sont également menées, en collaboration avec le Bélarus, sur l'effet de l'évolution des conditions climatiques, notamment des conditions plus sèches, sur l'absorption des radionucléides par les cultures.

36. En 2022, la FAO et l'AIEA ont publié « Nuclear and Radiological Emergencies in Animal Production Systems, Preparedness, Response and Recovery »⁴. La publication traite des questions suivantes : la migration des isotopes radioactifs dans l'environnement et leur entrée dans la chaîne de production animale ; les cadres décisionnels et les options de gestion ; l'intégration des interventions en situation d'urgence nucléaire et radiologique dans les plans de gestion des urgences des organisations internationales concernées (principalement la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale).

37. La FAO a également élaboré des normes et des orientations normatives sur la radioactivité dans les aliments et l'eau. Le Centre mixte FAO/AIEA participe aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius et du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments. Organe normatif international pour la sécurité sanitaire des aliments, la Commission du Codex Alimentarius élabore des directives relatives aux niveaux de radionucléides admis dans les produits alimentaires destinés au commerce international.

38. La FAO, l'AIEA et l'OMS ont produit, en collaboration, de nouvelles orientations sur les effets des rayonnements ionisants, avec la contribution du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants⁵. Ce nouveau guide aide les organismes de réglementation à satisfaire aux exigences de la sécurité radiologique et à établir des niveaux de référence concernant l'exposition aux rayonnements des radionucléides présents dans des produits tels que les aliments et l'eau potable. Les orientations précédentes étaient axées sur le stade des accidents ; les nouvelles orientations s'appliquent à des situations qui incluent l'exposition post-accidentelle à la radioactivité présente dans les aliments.

39. En 2022, un rapport de sécurité pré-impression a été publié en ligne sous le titre « Exposure due to radionuclides in food other than during a nuclear or radiological emergency, part 1: technical material ». Le rapport est axé sur l'eau potable. La deuxième partie du rapport a été publiée en 2022. Elle comporte des propositions relatives à la gestion des expositions aux radionucléides présents dans les aliments. En association avec les Directives de qualité de l'OMS pour l'eau de boisson et les niveaux recommandés concernant les radionucléides dans les aliments, spécifiés dans la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale, ces publications offriront une base scientifique pour le contrôle de l'exposition aux rayonnements provenant des radionucléides présents dans les aliments.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/49496/9783662630211.pdf>.

⁵ Voir www.iaea.org/newscenter/news/harmonizing-guidance-to-assess-radioactivity-in-food-and-drinking-water.

E. Sûreté nucléaire et gestion des déchets radioactifs

40. Au cours de la période considérée, l'AIEA a continué d'aider les autorités compétentes à démanteler les unités 1, 2 et 3 de la centrale nucléaire de Tchernobyl et à gérer les déchets radioactifs provenant de l'accident de 1986 et des activités ultérieures de déclasserement.

41. Pour l'essentiel, cette assistance a été mise en œuvre dans le cadre de projets nationaux de coopération technique. Il s'est notamment agi de stages de formation, de missions d'experts, de missions scientifiques et de bourses d'études en rapport avec des sujets techniques, ainsi que d'une aide à l'élaboration de la documentation de sécurité concernant l'autorisation de mise en service de nouvelles installations de gestion des déchets. Les projets portaient également sur l'assainissement de l'ancienne piscine de refroidissement de la centrale et sur la surveillance radiologique de cette aire. Une assistance spécialisée et une formation ont été assurées en vue de la planification et de la conception du démantèlement, préalablement à l'arrêt définitif et à la phase de préservation de la centrale nucléaire de Tchernobyl. En outre, le système et l'infrastructure de gestion des déchets radioactifs ont été améliorés.

42. Dans le cadre d'un projet d'amélioration des activités de dépollution et de gestion des milieux terrestres et aquatiques contaminés par des matières radioactives provenant de Tchernobyl, couvrant la période 2018-2022, les activités menées par l'AIEA en coopération avec le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine ont permis d'harmoniser les concepts, la documentation et les outils nationaux ayant trait à la réhabilitation des zones touchées dans les trois pays. Les approches de la radioprotection du public ont également été harmonisées. L'AIEA a aussi appuyé une formation destinée à améliorer les compétences en gestion des parties prenantes concernées.

43. En 2019, l'AIEA a publié une évaluation de l'impact sur l'environnement du rabattement de la piscine de refroidissement de la centrale nucléaire de Tchernobyl aux fins de son déclasserement et de son assainissement. L'évaluation a permis de recueillir des informations techniques sur la surveillance des rayonnements, la recherche radio-écologique et la gestion de la piscine de refroidissement de la centrale. L'AIEA a coordonné les activités de recherche de cinq pays, en plus de l'Ukraine, dans le cadre d'un projet de recherche coordonné sur la gestion du combustible usé et du corium gravement endommagés, qui a été mené de 2016 à 2022. Le projet de recherche coordonné a permis de disposer d'une base pour la caractérisation, la modélisation et le développement d'ensembles de conditionnement, d'outils et de techniques pour la récupération, la stabilisation aux fins d'un stockage provisoire, le traitement et l'élimination du combustible usé et du corium gravement endommagés.

44. Depuis le début du conflit armé en Ukraine en février 2022, l'AIEA a entrepris deux missions d'évaluation sur le site, en avril et en juin, afin de mieux comprendre la situation en matière de sûreté et de sécurité nucléaires sur le site de la centrale nucléaire et les installations de la zone d'exclusion. L'Agence a procédé à une évaluation de l'état des installations, des systèmes de surveillance des rayonnements et des priorités en matière de fourniture et de livraison d'équipements. Elle a également réalisé des observations de première main et des mesures de rayonnement sur le site de Tchernobyl en vue d'une évaluation complète des expositions potentielles aux rayonnements. Une démonstration et une formation ont été réalisées dans les locaux de la centrale nucléaire de Tchernobyl pour la Section de la sûreté et du contrôle radiologiques de l'AIEA. Des équipements prioritaires de surveillance des radiations et des équipements de protection individuelle sollicités par l'Ukraine ont été livrés. En outre, un plan détaillé d'appui et d'assistance technique concernant

la sûreté et la sécurité nucléaires a été élaboré conjointement par l'AIEA et l'Ukraine. La première livraison d'équipements entrant dans le cadre de ce plan a été effectuée en Ukraine en juillet, d'autres livraisons étant en préparation.

45. Au cours de la période considérée, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement a continué d'œuvrer en faveur de la sûreté et de la sécurité du site de Tchernobyl. Plus spécifiquement, la Banque a coordonné l'appui des donateurs à la construction des nouvelles installations sécurisées de confinement et de stockage provisoire du combustible usé (numéro 2). Ces installations, achevées respectivement en 2019 et 2021, représentent la plus grande collaboration internationale jamais mise en place en matière de sûreté nucléaire, plus de 45 États ayant fourni un appui financier évalué à plus de 3 milliards d'euros. Elles constituent, aux côtés de nombreux autres projets de moindre envergure, la pierre angulaire de la sûreté et de la sécurité à long terme du site.

46. L'Ukraine a indiqué qu'en février et mars 2022 le site de Tchernobyl et la zone d'exclusion avaient subi des dommages touchant les équipements et l'infrastructure⁶. Le 20 avril 2022, l'Assemblée des contributeurs au compte de coopération internationale pour Tchernobyl a approuvé l'utilisation du compte en vue du financement de mesures destinées à rétablir des conditions de sûreté et de sécurité sur le site de Tchernobyl ainsi que de projets urgents de démantèlement et de gestion des déchets radioactifs.

F. Durabilité environnementale

47. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies a continué de soutenir les priorités en matière de durabilité environnementale dans les régions touchées.

48. Le Bureau régional du PNUE pour l'Europe a poursuivi la mise en œuvre du projet conjoint PNUE/FEM sur la conservation, l'accroissement et la gestion des stocks de carbone et de la biodiversité dans la zone d'exclusion de Tchernobyl. Le projet, qui a débuté en 2015, a pour objectif d'améliorer la conservation et la gestion des stocks de carbone et de la biodiversité dans les terres forestières et non forestières de la zone d'exclusion de Tchernobyl. Avec l'appui du projet, la réserve de biosphère écologique et radiologique de Tchernobyl a été créée dans la zone d'exclusion de Tchernobyl par décret du Président de l'Ukraine⁷. La réserve de biosphère a noué des contacts étroits avec la réserve radioécologique d'État de Polésie, au Bélarus, créant ainsi de fait une zone protégée transfrontalière dans des régions des deux pays qui ont été touchées par l'accident nucléaire de Tchernobyl. Le personnel et la direction de la réserve de biosphère ont été engagés, un plan de recherche scientifique a été présenté au Gouvernement et une base de données complète sur les écosystèmes et le développement des paysages a été mise en place. Cependant, depuis le début du conflit armé en Ukraine cette année, le PNUE a suspendu les activités du projet et surveillera la situation dans les mois à venir, tout en restant en contact étroit avec la réserve de biosphère.

49. Pour mieux comprendre les besoins de la population, la FAO a entrepris une évaluation de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance dans les agglomérations situées dans les territoires touchés par l'accident de Tchernobyl en Ukraine. Cette évaluation contribuera à l'élaboration d'un programme adapté, qui permettra de fournir une aide humanitaire aux plus vulnérables. La FAO commence également à élaborer, pour l'Ukraine, un programme destiné à couvrir les besoins

⁶ <https://www.iaea.org/sites/default/files/21/08/review-report-270821.pdf>.

⁷ Voir <http://www.uatom.org/en/chernobyl-radiation-and-ecological-biosphere-reserve>.

immédiats en matériel de gestion des incendies de forêts. Une partie de ce matériel sera déployée dans les zones déminées de la zone d'exclusion de Tchernobyl.

50. Au Bélarus, le PNUD est intervenu jusqu'en 2022 dans le domaine de la gestion des forêts et des zones humides axée sur la conservation, dans le district de Zhytkavichy (région de Homiel), à l'aide d'un financement du FEM. Dans le cadre du projet, des machines spécialisées ont été acquises pour éliminer les arbustes des prairies inondables. Les machines ont ensuite été remises à Turovschina, une entreprise locale. Le PNUD a soutenu la conception d'une méthode d'utilisation durable des prairies inondables, qui devrait favoriser l'élevage et la préservation de la diversité biologique. Cette méthode a ensuite été adoptée par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

51. En Ukraine, pendant la période considérée, le PNUD et le FEM ont coopéré avec les municipalités touchées par l'accident de Tchernobyl sur des projets d'efficacité énergétique. Ces projets ont permis de promouvoir des modes de financement novateurs pour des sociétés de services énergétiques améliorés dans le secteur des bâtiments publics pour lesquels un co-investissement par les municipalités avait été envisagé.

52. L'efficacité et la sécurité énergétiques ont été améliorées dans les communautés touchées en Ukraine par l'accident de Tchernobyl, grâce à un projet du PNUD intitulé « Homeowners of Ukraine for sustainable energy solutions ». Le projet a permis d'accompagner la création de 391 associations de propriétaires des territoires touchés par l'accident de Tchernobyl (régions de Jytomyr, Rivne, Kyïv et Tchernihiv), et d'assurer des formations, des consultations et un partage des connaissances pour des milliers d'autres. Le projet s'est achevé en 2021, mais la réduction de la consommation d'énergie et des coûts qu'il a favorisée lui assurera un impact durable.

53. En 2021, dans le cadre du Programme de micro financements PNUD/FEM, un centre écologique et éducatif dénommé « Ecological Space » a été créé en coopération avec la réserve de biosphère écologique et radiologique de Tchernobyl. Sa principale fonction est de recueillir des informations sur les mesures et les innovations environnementales dans les districts d'Ivankiv et de Polissia (région de Kyïv). Le centre fournit des informations sur la situation environnementale locale, les activités des institutions environnementales et les itinéraires d'excursion. Il sert de pôle pour les activités environnementales et éducatives.

IV. Activités de mobilisation, d'information et de sensibilisation du public

54. Le 26 avril 2021, en application de la résolution 74/114, l'Assemblée générale a tenu une séance extraordinaire commémorative marquant le trente-cinquième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. La commémoration a donné l'occasion de mesurer le travail remarquable de relèvement qu'a accompagné la communauté internationale et de dresser le bilan des activités de développement entreprises dans les communautés touchées par l'accident de Tchernobyl. À cette occasion, les intervenants ont souligné le caractère primordial que revêt la coopération internationale dans la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience, le monde n'étant pas assuré de ne pas connaître d'autres tragédies.

55. Au Bélarus, le PNUD a fait appel à des récits centrés sur l'humain, à des articles de fond et à des blogs, pour mettre en lumière ce qu'ont accompli des communautés touchées, en matière de conception d'initiatives commerciales locales et d'élaboration de nouvelles solutions entrepreneuriales destinées à soutenir la reprise des petites et moyennes entreprises pendant et après la pandémie. Une série de

publications sur les nouvelles approches de la préservation des écosystèmes des plaines inondables par le pâturage du bétail a mis en exergue les innovations vertes régionales qui privilégient les solutions fondées sur la nature.

V. Rapports nationaux

56. On trouvera dans les annexes du présent document les rapports soumis par les trois pays touchés.

VI. Conclusions et recommandations

57. **Le système des Nations Unies a continué à faire face aux conséquences de l'accident de Tchernobyl, en coopérant avec les autorités et les partenaires, pour mieux comprendre les répercussions sur les populations et les zones touchées et répondre à leurs besoins en matière de santé, de sécurité et de développement. Il ressort de l'expérience que les initiatives de relèvement doivent être attelées au Programme 2030 et parfaitement harmonisés avec les plans nationaux pour le développement durable. La prise en charge des problèmes interdépendants posés par l'accident nucléaire exige que l'on dépasse les cloisonnements sectoriels pour adopter une stratégie systémique qui garantisse que personne ne soit laissé de côté.**

58. **L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à renforcer davantage ses partenariats stratégiques, à mobiliser des fonds et à attirer des financements pour le développement des zones touchées par l'accident de Tchernobyl. Les collectivités et les pouvoirs publics locaux jouent un rôle clef dans l'action à mener pour répondre aux besoins des populations touchées. La collaboration entre les parties prenantes concernées, la concertation et les partenariats entre les communautés touchées et l'instauration d'un climat de confiance entre les autorités et les citoyens constituent des éléments clés de la reprise et de la résilience.**

59. **Les entités des Nations Unies investies des mandats pertinents continueront de soutenir le développement durable des régions en voie de relèvement à l'aide de programmes qui favorisent l'entrepreneuriat et le tourisme locaux, la création d'emplois, les technologies vertes, l'inclusion des groupes vulnérables dans le développement local, des modes de vie sains et la coopération transfrontalière axée sur la conservation des écosystèmes.**

60. **Les conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl nous rappellent avec force que la sûreté et la sécurité des sites nucléaires continuent de revêtir la plus haute importance.**

Annexe I

Rapport du Bélarus

[Original : russe]

Depuis plus de 36 ans, des travaux de grande envergure sont en cours dans la République du Bélarus en vue de la réhabilitation et de la restauration des zones touchées par l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. La nature et l'ampleur des dégâts causés par la catastrophe ont constitué des facteurs de déstabilisation majeurs pour le développement socio-économique du Bélarus ; 23 % de la superficie du pays s'est trouvée exposée à la contamination radioactive.

Depuis 1990, le pays a mis en œuvre cinq programmes destinés à atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. L'exécution de ces programmes a permis de réaliser un certain nombre de tâches qui consistaient à établir des infrastructures dans les zones touchées, à garantir une production sûre, à améliorer la qualité de vie et les soins médicaux et à améliorer la sécurité des conditions de vie. À cet égard, la principale priorité, pour l'État, consiste à continuer d'assurer la transition entre la réhabilitation des zones touchées et leur développement socio-économique durable, tout en veillant à ce que les exigences en matière de radioprotection soient pleinement respectées.

Depuis 2021, le Gouvernement met en œuvre le sixième programme d'État destiné à atténuer les conséquences de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl, pour la période 2021-2025. Le programme est axé sur les questions suivantes :

- La protection sociale, les soins médicaux, les traitements et la récupération dans des centres de cure pour la population touchée
- La radioprotection et l'application ciblée de mesures de protection
- La promotion du développement socio-économique des régions touchées
- La recherche scientifique et la sensibilisation.

Près de 3 milliards de roubles bélarussiens ont été affectés à la mise en œuvre du nouveau programme. Les dépenses prévues dans le cadre des programmes d'État au titre de l'atténuation des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, pour la période allant jusqu'à 2025, se chiffrent à près de 20,5 milliards de dollars.

Les problèmes de ces dernières années liés à la pandémie de coronavirus (COVID-19) et aux sanctions ont fait peser une charge supplémentaire sur la République du Bélarus et ont eu des répercussions préjudiciables, exigeant de l'État qu'il intervienne davantage encore pour remplir ses obligations envers la population touchée.

D'après la liste des agglomérations et des sites situés dans les zones radiologiquement contaminées, établie depuis 2021, il existe 2 022 agglomérations qui comptent, en 2022, 953 500 habitants, dont 191 600 enfants.

La responsabilité de l'État consiste à assurer à ces personnes des conditions de vie normales.

Le système de soins médicaux repose sur des contrôles spéciaux pour les personnes touchées, y compris des soins préventifs, la détection précoce des maladies, ainsi que le traitement et la réadaptation en temps opportun. Environ 1 400 000 personnes, dont plus de 233 500 enfants et adolescents, sont inscrits pour des contrôles. Plus de 80 000 personnes sont traitées dans des centres de cure chaque

année. Le pays a mis en place un réseau de 12 centres de récupération et de santé pour les enfants, qui accueillent des groupes organisés d'étudiants tout au long de l'année.

Dans le domaine de l'agriculture, un ensemble de mesures de protection a permis de réduire au minimum la production de denrées et de produits agricoles qui ne répondent pas aux normes établies. Associées à un service efficace de surveillance des rayonnements dans le secteur agro-industriel, ces mesures permettent de garantir la fourniture de produits alimentaires de qualité au réseau de la vente au détail. En outre, en rapport avec la réduction de la densité de la contamination radioactive et après une étude radiologique et agrochimique complète, plus de 19 560 hectares de terres agricoles précédemment retirées de l'exploitation ont été récupérés pour un usage commercial depuis 1993.

Les programmes d'activités conjointes, exécutés dans le cadre de la Confédération du Bélarus et de la Fédération de Russie et destinés à atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, se sont révélés être des outils efficaces de mise en commun des ressources matérielles et des informations, du potentiel scientifique et de l'expérience. Quatre programmes Tchernobyl ont été mis en œuvre avec succès dans le cadre de la Confédération et le cinquième, qui couvre la période allant jusqu'à la fin de 2022, est en cours de réalisation depuis 2019.

Malgré les résultats obtenus, un certain nombre de problèmes liés à la réhabilitation des zones et de la population persistent. Le Bélarus a déterminé que les priorités du développement durable des régions touchées consistaient en ce qui suit :

- Gérer la transition vers des conditions de vie normales dans les zones radiologiquement contaminées, notamment en fournissant une protection sociale, des soins médicaux, des traitements et des soins de récupération dans des centres de cure pour la population touchée, et en assurant la protection contre les radiations
- Promouvoir le développement socio-économique des zones touchées, y compris moyennant l'innovation et la mobilisation des investissements en vue de la création d'emplois
- Entreprendre des études scientifiques sur les conséquences médicales à long terme de la catastrophe de Tchernobyl
- Poursuivre le développement du système d'information du public concernant la radioprotection dans les zones cibles en diffusant des matériaux appropriés, fondés sur des données scientifiques, concernant les effets des rayonnements.

Le Bélarus poursuit l'action qu'il mène pour atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et compte pouvoir tirer parti de l'échange des pratiques exemplaires et de l'appui des organismes des Nations Unies, des États Membres, des investisseurs privés et d'autres partenaires. Le pays accorde un intérêt particulier aux projets et aux programmes qui visent à promouvoir le développement social et économique des régions touchées et à les rendre plus attrayantes pour les investisseurs, notamment en apportant un appui aux entrepreneurs locaux.

Dans le cadre de la coopération internationale, le Bélarus a partagé et est disposée à continuer de partager les connaissances qu'il a acquises en matière d'atténuation des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, ainsi que son expérience relative à la teneur acceptable en radionucléides, au zonage et à la réhabilitation de la population. La Réserve radioécologique d'État de Polésie, un centre de recherche unique en son genre dans la zone d'exclusion, est ouverte à la coopération et encourage la participation à la mise en œuvre de programmes de recherche conjoints dans le domaine de la radioécologie et de la radiobiologie.

Considérant que la coopération internationale demeure essentielle dans les domaines touchant à la catastrophe de Tchernobyl, le Bélarus espère continuer de coopérer efficacement avec tous ses partenaires en vue d'atténuer les conséquences à long terme de la catastrophe et d'atteindre les objectifs de développement durable dans les zones touchées.

Annexe II

Rapport de la Fédération de Russie

[Original : russe]

Initiatives de la Fédération de Russie visant à atténuer les conséquences de l'accident de Tchernobyl

La Fédération de Russie, qui est l'un des pays les plus touchés par l'accident de Tchernobyl, a toujours joué un rôle actif dans les initiatives multilatérales visant à atténuer les conséquences de la catastrophe. Nous soutenons systématiquement les activités internationales et prenons les mesures intégrées qui s'imposent au niveau national.

Les programmes nationaux ciblés ont joué un rôle essentiel dans la politique que nous avons mise en œuvre pour garantir des conditions de vie sûres dans les zones radiologiquement contaminées. Nous avons adopté et mis en œuvre cinq programmes ciblés, quatre programmes pour la protection de la population infantine et deux programmes pour la fourniture de logements aux personnes œuvrant à l'atténuation des conséquences de l'accident. Les principes suivants régissent l'appui qui est fourni aux personnes vivant dans des zones contaminées :

- Fournir une assistance sociale ciblée aux personnes touchées
- Fournir un appui à la mise en œuvre de mesures destinées à récupérer, à des fins d'exploitation commerciale, les terres qui ont été touchées, afin de les rendre plus attrayantes pour les investisseurs.
- Prendre des mesures destinées à garantir des conditions de vie sûres dans les zones radiologiquement contaminées
- Améliorer l'état de préparation du pays face à de telles catastrophes.

Une aide sociale est actuellement fournie à plus de 1,7 million de citoyens russes touchés par la catastrophe de Tchernobyl et à ceux qui participent à l'atténuation de ses conséquences (conformément à la loi n° 1244-1 du 15 mai 1991 sur la protection sociale des personnes exposées aux radiations à la suite de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl).

Grâce à la mise en œuvre des programmes ciblés :

- Environ 1,8 million de mètres carrés du parc immobilier ont été rendus utilisables, ce qui a permis de fournir un logement à plus de 70 000 personnes
- Un million de personnes ont bénéficié d'installations de gaz et de chauffage et plus de 700 000 personnes ont bénéficié d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées
- Des hôpitaux d'une capacité de 11 000 lits et des centres de santé pour patients ambulatoires d'une capacité de 1 700 visites par équipe ont été mis en service
- Des écoles maternelles d'une capacité de plus de 4 500 places et des établissements d'enseignement général d'une capacité de 30 500 places ont été construits
- Plus de 3 millions de personnes exposées à des radiations ont subi des contrôles ; 63 % d'entre elles ont reçu des soins médicaux spécialisés hospitaliers
- Trente pour cent des terres agricoles et 14 % des terres forestières précédemment retirées de l'exploitation ont été récupérées pour un usage commercial.

Les travaux d'importance consacrés à la surveillance des rayonnements ont contribué à faire progresser la conception et l'utilisation de nouveaux équipements modernes de radioprotection et d'outils de contrôle radiologique terrestre et aérien exploitant la technologie de la géoinformation.

Par rapport au début des années 1990, le nombre des agglomérations radiologiquement contaminées a diminué de près de moitié (l'on en comptait 7 695 en 1992, 4 413 en 1998 et 3 855 en 2021).

Nous continuons de coopérer avec le Bélarus. Le cadre de la coopération est le document bilatéral sur les principales priorités, qui énonce, s'agissant de la poursuite du développement de la Confédération pour la période 2018-2022, les principales priorités et les principaux défis, et dont une section est consacrée à la sûreté écologique, nucléaire et radiologique et à l'atténuation des conséquences de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Il prévoit la mise en œuvre d'une politique coordonnée en matière de sécurité écologique et de protection de l'environnement, de protection de la couche d'ozone, d'hydrométéorologie, d'atténuation des changements climatiques et de surveillance de l'environnement et de la pollution environnementale.

La coopération étroite que nous entretenons avec nos partenaires biélorusses au sein des organismes du système des Nations Unies en vue de réduire au minimum les conséquences de l'accident est conforme aux dispositions de l'actuel programme de coordination des mesures de politique étrangère, pour 2022-2023, des États parties à l'Accord de Confédération.

Les questions relatives à l'atténuation des conséquences de l'accident sont également examinées au sein du Comité de la Confédération sur l'hydrométéorologie et la surveillance de la pollution environnementale, ainsi que de la Commission de l'Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie sur les ressources naturelles, l'écologie et la protection de l'environnement.

Les fonds du budget de la Confédération sont déjà utilisés pour mettre en œuvre le cinquième programme d'activités conjointes de la Russie et du Bélarus pour la sécurité publique et la réhabilitation des zones touchées par la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl, pour la période 2019-2022. Le principal objectif du programme consiste à garantir la sécurité des conditions de vie dans les zones frontalières des États parties à l'Accord de Confédération qui ont été contaminées par la catastrophe de Tchernobyl.

Le programme consistera en ce qui suit : améliorer le système public de sécurité radiologique ; garantir la sûreté de la production agricole au regard de la contamination radioactive dans la Fédération de Russie et au Bélarus ; assurer la remise en état des zones contaminées afin qu'elles puissent être de nouveau exploitées.

Depuis 2016, le Ministère des Situations d'urgence de la Russie, en collaboration avec le Ministère de la Santé de la Russie et le ministère de la Santé du Bélarus, agissant dans le cadre d'une initiative de la Confédération, fournit des soins médicaux complets à certaines catégories de citoyens du Bélarus et de la Russie qui ont été exposés aux radiations à la suite de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Ce programme conjoint à impact social vient en complément à l'action que nous menons sur le plan national pour assurer des soins de santé aux personnes qui ont été exposées aux radiations de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Il est axé sur l'amélioration de l'accès à des soins médicaux de qualité et sur la réduction des taux d'invalidité et de mortalité au sein de ce groupe de citoyens de Russie et du Bélarus.

En six ans, plus de 8 000 personnes touchées (6 491 en Russie et 1 607 au Belarus) ont reçu des soins médicaux spécialisés complets, y compris des soins avancés. Le programme conjoint à lui seul devrait permettre d'assurer des soins médicaux à 1 600 patients supplémentaires en 2022.

Les travaux se poursuivent dans le cadre du programme de traitement et d'amélioration de la santé des enfants des régions du Bélarus et de la Fédération de Russie les plus touchées par la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl. En 2022, plus de 1 500 enfants devraient bénéficier de traitements et de services d'amélioration de la santé dans quatre centres de santé des deux pays.

La Russie a joué un rôle actif dans les travaux du Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl. En mai 2018, le projet de construction d'un nouveau confinement sûr au-dessus du massif érigé sur l'unité 4 détruite de la centrale nucléaire de Tchernobyl a été achevé. Le nouveau confinement sûr permettra d'assurer la sûreté et la surveillance de cette installation à risque radiologique, située à proximité de la Russie, pendant une longue période (jusqu'à 100 ans). La société d'État russe Rosatom a participé aux travaux du Fonds. En outre, la société par actions de type fermé Atomstroyexport et l'Institut Kurchatov, un centre scientifique russe, ont participé aux travaux de stabilisation de la centrale nucléaire de Tchernobyl, qui ont été financés par le Fonds. La contribution totale de la Russie au Fonds s'est élevée à 68 317 592 euros.

Son objectif principal ayant été atteint, la décision a été prise en octobre 2020 de fermer le Fonds.

Au cours de l'opération militaire spéciale en Ukraine, les forces armées de la Fédération de Russie ont pris le contrôle de la centrale nucléaire de Tchernobyl et de la zone environnante. Cette mesure a été prise exclusivement pour empêcher les groupes nationalistes ukrainiens ou d'autres groupes terroristes de profiter de la situation dans le pays pour organiser des opérations nucléaires sous faux drapeau.

La situation à la centrale nucléaire de Tchernobyl était surveillée conjointement par des experts ukrainiens et l'armée russe. Durant la présence des forces armées russes, le rayonnement ambiant était normal et il n'y avait aucun risque pour la population civile.

L'attention a été attirée sur des cas de perturbation délibérée de l'alimentation électrique de la centrale par des saboteurs ukrainiens qui faisaient sauter des lignes électriques. Grâce à une action conjointe de la Russie et du Bélarus, l'alimentation électrique a été rétablie, ce qui a permis d'éviter la survenue d'une catastrophe environnementale dans la région. Plus particulièrement, des lignes électriques supplémentaires ont été posées depuis le territoire du Bélarus. Nous avons transmis à de nombreuses reprises des informations fiables sur la situation réelle du site, par l'intermédiaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Des bulletins d'information russes ont été publiés.

Le 31 mars dernier, des unités du Service fédéral de la Garde nationale de la Fédération de Russie ont remis la centrale nucléaire de Tchernobyl au personnel ukrainien de la centrale. Aucune plainte n'a été déposée contre l'armée russe par l'administration de la centrale.

Annexe III

Rapport de l'Ukraine

Propositions relatives au rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les questions liées à la catastrophe de Tchernobyl

1. Le 24 février 2022, la Fédération de Russie a déclenché une guerre totale, non provoquée et injustifiée, contre l'Ukraine. Les occupants ont détruit un nombre important de villes et de villages et tué des milliers d'Ukrainiens.
2. L'invasion russe de l'Ukraine a démontré que les installations nucléaires ukrainiennes faisaient partie intégrante de la planification militaire russe. Les troupes russes ont occupé la zone d'exclusion de Tchernobyl dès le premier jour de la guerre et ont utilisé la centrale nucléaire de Tchernobyl pour progresser vers Kyïv et amasser des réserves. Le 4 mars 2022, l'armée de l'occupant a bombardé à l'arme lourde et saisi la centrale nucléaire de Zaporijia, la plus grande centrale nucléaire d'Europe.
3. La zone d'exclusion de Tchernobyl a été transformée en site de déploiement et de transfert pour les troupes russes. La Russie a notamment creusé des tranchées dans un sol contaminé, libérant dans l'air des particules nucléaires enfouies depuis longtemps. Avant leur retrait, la plupart des équipements ont été volés. Une autre centrale nucléaire, à Zaporijia, est devenue un champ de bataille pendant plusieurs jours et reste à ce jour illégalement occupée par les Russes. Toutes les actions russes revêtent un caractère délibéré, bien planifié et coordonné.
4. Le 2 mars 2022, l'Assemblée générale a adopté la résolution [ES-11/1](#), dans laquelle elle a exigé que la Fédération de Russie cesse immédiatement d'employer la force contre l'Ukraine et retire immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces militaires du territoire ukrainien à l'intérieur des frontières internationalement reconnues du pays.
5. L'Organisation des Nations Unies a réaffirmé que l'occupation passée par la Russie de la centrale nucléaire de Tchernobyl et de la zone d'exclusion, ainsi que l'occupation actuelle de la centrale nucléaire de Zaporijia, constituaient une violation grave de la Charte des Nations Unies.
6. L'attaque et la saisie d'installations nucléaires, à savoir la centrale nucléaire de Tchernobyl (24 février 2022) et la centrale nucléaire de Zaporijia (4 mars 2022), constituent une violation directe de l'article 56 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I).
7. Aux termes du paragraphe 1 de l'article 56, les ouvrages d'art ou installations contenant des forces dangereuses, à savoir les barrages, les digues et les centrales nucléaires de production d'énergie électrique, ne seront pas l'objet d'attaques, même s'ils constituent des objectifs militaires, lorsque de telles attaques peuvent provoquer la libération de ces forces et, en conséquence, causer des pertes sévères dans la population civile. Les autres objectifs militaires situés sur ces ouvrages ou installations ou à proximité ne doivent pas être l'objet d'attaques lorsque de telles attaques peuvent provoquer la libération de forces dangereuses et, en conséquence, causer des pertes sévères dans la population civile.
8. La Fédération de Russie n'a pas appliqué la résolution GOV/2022/17 du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) du 3 mars 2022, dans laquelle le Conseil a demandé à la Fédération de Russie de cesser immédiatement toute action contre la centrale nucléaire de Tchernobyl et toute autre

installation nucléaire en Ukraine empêchant l'Ukraine de reprendre le contrôle total de toutes les installations nucléaires à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

9. L'Organisation des Nations Unies a réitéré l'engagement qu'elle a pris de continuer à faire face aux questions de sûreté et de sécurité nucléaires en Ukraine et à fournir l'assistance nécessaire en vue d'empêcher la répétition d'une éventuelle catastrophe nucléaire de l'ampleur de celle de Tchernobyl durant l'invasion russe en cours.

En ce qui concerne la situation à la centrale nucléaire de Zaporijia

- L'un des crimes les plus épouvantables commis par la Fédération de Russie lors de son agression contre l'Ukraine est devenu le premier acte de terrorisme nucléaire de l'histoire de l'humanité à la centrale nucléaire de Zaporijia.
- La capture et le bombardement systématique par la Fédération de Russie des installations nucléaires de l'Ukraine sont inacceptables, dans la mesure où ils font peser des menaces sans précédent sur l'ensemble de l'humanité.
- Les Russes continuent d'utiliser l'aire de la plus grande installation nucléaire d'Europe comme couverture pour leurs troupes et pour des tirs d'artillerie visant des ponts situés à proximité.
- Le commandement militaire de la Fédération de Russie menace le monde entier de provoquer intentionnellement, à la centrale nucléaire de Zaporijia, une catastrophe nucléaire dont les conséquences pourraient éclipser les accidents de Tchernobyl et de Fukushima.
- La situation des installations nucléaires en Ukraine devrait inciter la communauté mondiale à élaborer des moyens de pression et des mécanismes de contrôle nouveaux pour assurer la sécurité de ces structures et empêcher leur utilisation à des fins militaires.

Informations sur les pertes subies après l'occupation par les formations militaires russes et sur la nécessité urgente de restaurer les entreprises et les activités dans la zone d'exclusion

Programme 1 : déminage de la zone d'exclusion

Le territoire de la zone d'exclusion s'étend sur 2 600 km².

Les principales structures ont été déminées par les forces du Service d'urgence de l'État et les Forces armées ukrainiennes, mais sur l'ensemble du territoire, les terroristes nucléaires russes ont laissé un nombre important de mines antichars et antipersonnel et de missiles de signalisation sur lesquels explosent des personnes, des voitures et des animaux.

Programme 2 : sécurité incendie dans la zone d'exclusion

À la suite de l'invasion russe, 107 pièces d'équipement moderne de lutte contre les incendies ont été volées ou détruites par les troupes ennemies.

Il faut aussi protéger d'urgence les voitures contre les explosions de mines, afin d'être en mesure d'éteindre rapidement les incendies et de circuler dans des zones non minées.

Programme 3 : situation radiologique et dosimétrie

À la suite de l'invasion de l'armée russe, le système de surveillance des rayonnements de la zone d'exclusion, appuyé par la couverture et la fonctionnalité améliorées du système automatisé de surveillance des rayonnements, qui est conçu pour assurer le contrôle automatique continu des rayonnements et des conditions météorologiques, a été endommagé, ce qui ne permet d'obtenir que des données limitées sur l'état actuel de la pollution de l'environnement par les rayonnements dans la zone d'exclusion.

Par ailleurs, les troupes russes ont endommagé ou volé les moyens de contrôle de la dosimétrie des rayonnements aux points de contrôle de la dosimétrie, à savoir les baies de contrôle et les portails de détection de la dosimétrie. Il faut donc rétablir et aussi améliorer la fonctionnalité des systèmes et des moyens aux points de contrôle.

Programme 4 : matériel de bureau pour les entreprises relevant de l'Agence d'État ukrainienne pour la gestion des zones d'exclusion et exerçant dans la zone d'exclusion

En raison de l'occupation de la zone d'exclusion, 598 pièces - ordinateurs et matériel de bureau - ont été volées ou endommagées, ce qui rend impossible le fonctionnement normal des entreprises.

Programme 6 : protection physique des installations de gestion des déchets radioactifs et du combustible irradié

Le programme vise à renforcer la sécurité des installations de gestion des déchets radioactifs et du combustible irradié et à consolider le régime de non-prolifération des matières nucléaires, des déchets radioactifs et d'autres sources de rayonnement ionisant, ce qui contribuera à la sécurité nationale de l'Ukraine ainsi qu'à la prévention et à l'arrêt du vol ou de l'extraction illégale de matières nucléaires.

Aujourd'hui, il existe une menace d'utilisation de drones par l'ennemi dans l'espace aérien de la zone d'exclusion. Par conséquent, l'acquisition d'un système anti-drone permettrait de réagir plus rapidement aux menaces existantes, d'abattre et de faire atterrir les drones de reconnaissance, les drones bombardiers et autres petits aéronefs.

Programme 7 : restauration des infrastructures scientifiques et de recherche au sein du pôle scientifique de Tchernobyl

Les mesures envisagées permettront aux travaux scientifiques et à la recherche d'atteindre un niveau plus élevé. La base de ressources doit être restaurée et enrichie. Il est proposé de mettre en place un dispositif entièrement nouveau : un bâtiment moderne, de nouveaux processus et de nouvelles possibilités, pour faire de cette institution un véritable centre moderne et pratique de travail scientifique pour les spécialistes du monde entier.

Programme 8 : actions au site de la centrale nucléaire de Tchernobyl

Les actions envisagées visent à rétablir et à améliorer les mesures liées au démantèlement des unités de production de la centrale nucléaire de Tchernobyl et à transformer le massif de protection en un système sûr pour l'environnement.

Programme 9 : restauration de l'infrastructure de gestion des déchets radioactifs

Durant l'occupation de la zone d'exclusion, l'on a détruit un parc de véhicules spéciaux qui servaient au transport des déchets radioactifs et aux travaux de réception et d'enfouissement des déchets radioactifs.

Il faut également acquérir un véhicule spécial pour le transport des déchets radioactifs depuis les sites des antennes de l'Association Radon des agglomérés jusqu'aux installations de stockage situées dans la zone d'exclusion.
